

École : CESI École d'ingénieurs  
Nom d'usage : CESI École d'ingénieurs  
Académie : Versailles  
Sites de l'école : Paris-Nanterre, Rouen, Nancy, Toulouse

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

**Diplôme** : Bachelor en Sciences et Ingénierie  
**École** : CESI École d'ingénieurs  
**Spécialité** : Intelligence artificielle  
**Site de la formation** : Rouen  
**Voie** : Formation initiale sous statut d'apprenti  
**Partenariat** : Proméo - Pôle formation l'UIMM Picardie

Rapport établi par Didier ERASME (rapporteur principal et membre de la CTI), Fernando LEAL CALDERON (membre de la CTI) et Jean-Marc THERET (expert de la CTI) présenté en séance plénière de la CTI le 17 novembre 2020.

### Analyse synthétique globale

#### Points forts :

- Structure d'école d'ingénieur associative solide ;
- Gouvernance structurée et démarche qualité opérationnelle ;
- Politique de ressources humaines volontariste et structurée au niveau de l'établissement CESI école d'ingénieur ;
- Membre de la COMUE HESAM, lauréat dans le cadre du PAI d'un projet de développer des offres de formations ;
- Grande expérience de la formation par apprentissage ;
- Grande expertise et expérience des pédagogies alternatives en particulier la pédagogie active par problèmes et projets ;
- Choix de l'apprentissage comme voie de formation pour ce Bachelor permettant une diversité sociale dans le recrutement ;
- Bachelor défini sur un domaine d'activité en tension dont le développement répond à une prérogative nationale ;
- Recherche intégrée dans le laboratoire LINEACT, plateforme technologique (industrie du future), niveau d'équipement satisfaisant sur le site de Rouen ;
- Syllabus complet incluant des unités d'introduction à la recherche et de sensibilisation à l'innovation et l'entreprenariat ;
- Des collaborations justifiées (PROMEO) et soutien des entreprises démontré par de nombreuses lettres de recommandation ;
- Formation auto-suffisante destinée en premier lieu à une intégration professionnelle immédiate mais dont le support scientifique n'interdit pas une poursuite d'étude.

**Points d'attention :**

- Expérience internationale proposée limitée au minimum demandé ;
- Concurrence des formations dans le domaine de l'intelligence artificielle.

**Risques :**

- Concurrence dans le recrutement entre le cycle préparatoire des formations ingénieur et le Bachelor, potentielle source de confusion pour les étudiants ;
- Marché du travail post-Covid potentiellement incertain ;
- Difficulté de recrutement de personnels enseignant et chercheurs sur un secteur en tension.

**Opportunités :**

- Très fort dynamisme du secteur d'activité visé ;
- Abondance au plus haut niveau politique des appels au développement d'un savoir-faire national dans le domaine de l'intelligence artificielle.

**La commission a formulé un avis favorable avec les recommandations suivantes :**

- Promouvoir les programmes afin de recruter un nombre d'apprentis suffisant dès la première année pour permettre une formation interactive ;
- Bien démarquer le recrutement Bachelor et le recrutement en cycle préparatoire par un affichage clair des objectifs de chaque formation en particulier du caractère professionnalisant des Bachelor ;
- Capitaliser sur les partenariats industriels existants et renforcer les partenariats académiques ;
- Rester vigilant aux évolutions rapides du domaine de l'intelligence artificielle afin d'intégrer celles-ci dans la formation ;
- Veiller à la bonne intégration des apprentis Bachelor à la vie étudiante de l'établissement.

Délibéré en séance plénière du 18 novembre 2020.

Paris, le 7 janvier 2021



La Présidente  
Elisabeth CRÉPON